

2 - CONFIRMER LA FONCTION DE DÉVELOPPEMENT DES LIENS SOCIAUX DES ÉQUIPEMENTS D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

2.1 - Accompagner les structures d'animation de la vie sociale dans la construction de processus de cohésion sociale

PA 2.1.2 - PROMOUVOIR LES EXPÉRIMENTATIONS FAVORISANT L'OUVERTURE À L'AUTRE ET LE BIEN VIVRE ENSEMBLE DANS LA DIVERSITÉ

DIAGNOSTIC

Les territoires sont des lieux de diversité sociale, générationnelle et culturelle où les populations coexistent, se croisent, mais se rencontrent peu. Cette diversité peut être vectrice de tensions entre des habitants qui se mécomprennent. Les structures d'animation de la vie sociale ont pour mission de favoriser la rencontre entre les publics, elles sont des lieux où l'on apprend à se connaître et à se reconnaître dans ses différences, où l'on favorise l'ouverture culturelle et le vivre-ensemble.

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Les structures d'animation de la vie sociale contribuent à la cohésion sociale sur les territoires à travers les actions qu'elles mènent. Elles favorisent l'ouverture à l'autre et luttent contre les discriminations. Les méthodes déployées par les structures sont peu identifiées ou mal comprises dans leurs finalités. L'enjeu est de les faire connaître et reconnaître dans leurs spécificités, utilités et expertises déployées.

PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale de la Métropole de Lyon et du Conseil départemental du Rhône

PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône dans le cadre du suivi des centres sociaux et espaces de vie sociale et dans le cadre du partenariat avec les communes : conventions tripartites, CTG, Politique de la ville.
- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône dans le cadre de l'accompagnement des structures d'animation de la vie sociale et des actions de formation et d'échange de pratiques

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône
- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale
- ➔ Auracs
- ➔ Réseau jeunesse de la PS jeunes

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financements Caf, communes, politique de la ville, Métropole de Lyon, MSA, Carsat

ACTION 1

- ➔ Soutenir les expériences innovantes favorisant l'ouverture à l'autre et le vivre-ensemble.

ACTION 2

- ➔ Favoriser les échanges d'expériences dans le cadre de rencontres entre pairs (réunions de bassins géographiques, réunions métiers, réseau jeunesse, etc.)

ÉCHÉANCES

- ➔ Action 1 : 2023 à 2026
- ➔ Action 2 : 2022 à 2026

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Part des centres sociaux qui ont des actions sur la citoyenneté / lutte contre la discrimination.
- Nombre de réunions thématiques portées par la fédération (petit déj info, réunion sur discours critique, lutte contre les discriminations).
- Nombre et montant des projets FPT sur l'aller-vers, portés par les structures AVS.